

Pour un imaginaire communiste du salaire (Bernard Friot) extraits

Le salaire est un élément-clé du capital. La valorisation de ce dernier passe par l'incorporation de la valeur créée par le travail, ce qui suppose la transformation des individus en forces de travail. Le salaire, prix de la force de travail, est l'instrument décisif de cette aliénation. C'est pourquoi il a été le cœur de l'affrontement de classes depuis le début du capitalisme. Et s'il est vrai que l'histoire n'est pas celle de la pérennité du capital, que, loin d'être la succession de régimes de croissance dans lesquels les forces du capital sont régulées et régulent la création de valeur en surmontant leurs crises, cette histoire est au contraire celle de la contradiction du capital, alors l'affrontement de classes a *peut-être* chargé le salaire de potentialités anticapitalistes, à un degré tel qu'en finir avec ces potentialités soit devenu pour la classe dirigeante l'enjeu des réformes actuelles de la rémunération.

Ce *peut-être* n'est pas une précaution dans l'énoncé d'une hypothèse avant sa vérification. C'est une position méthodologique systématique : la liberté avec laquelle les groupes sociaux font l'histoire est irréductible aux déterminations économiques. Les potentialités du salaire n'auront de réalité que si les salariés se constituent en classe sociale et les imposent contre la logique du capital. (...)

Aborder le salaire avec un imaginaire communiste, comme je vais m'en expliquer, c'est lire toutes les dimensions communistes dont il est porteur en termes de dépassement de la contrepartie (à chacun selon ses besoins), de dépassement de la propriété lucrative, de dépérissement de l'Etat. C'est dans cette visée communiste qu'il est possible de faire travailler les contradictions du capitalisme contemporain. (...)

1. L'affirmation pragmatique du salaire socialisé

Loin d'être le vaincu de l'histoire, le mouvement ouvrier des pays continentaux de l'ouest européen a pu, dans une âpre bataille pour le salaire, obtenir une mutation spectaculaire de celui-ci : il est distribué selon un barème, celui de conventions collectives largement homogénéisées, et il est mutualisé à vaste échelle (le pays) et grande hauteur (40% en France par exemple). Ce salaire socialisé, qui n'est pas un prix et qui relève d'une délibération politique, s'est imposé face à l'allocation à base fiscale et à la rente à base d'épargne avant d'être mis en cause depuis vingt ans au bénéfice de ce couple fisco-financier remis au goût du jour. (...)

En même temps qu'il étendait son champ très au-delà des situations de travail par la cotisation sociale, le salaire connaissait une mutation dans sa composante de salaire direct par la définition des grilles et des qualifications auxquelles donnaient lieu les conventions collectives à compter du Front populaire et surtout des années cinquante, cependant que les procédures d'extension puis les accords interprofessionnels des années soixante et soixante-dix harmonisaient les dispositions de branche et que se construisait un *ordre public social* en mesure de promouvoir des règles générales. La gestion du salaire direct échappait ainsi à une logique strictement professionnelle et a fortiori d'entreprise et rejoignait le mode territorial de la gestion du salaire indirect.

D'un point de vue idéal-typique, les traits du salaire que les luttes salariales ont imposés aux employeurs peuvent donc être qualifiés comme suit :

- une ressource financée par les employeurs à l'occasion des emplois : les contribuables et les marchés financiers ont une place modeste et de plus en plus réduite dans un dispositif qui met au centre l'emploi puisque c'est chaque emploi qui déclenche les versements des employeurs soit aux employés soit aux caisses de sécurité sociale ;
- un tarif à la qualification : non pas prix mais tarif, le salaire obéit à un barème interprofessionnel et à des règles transversales politiquement délibérées dans les caisses de sécurité sociale et les conventions collectives. Cette distribution politique du salaire repose sur l'attribution d'une qualification soit au poste (dans le privé) soit à la personne du salarié (dans la fonction publique). Cette qualification, attribut politique en permanence contesté par la renégociation du tarif, est à bien distinguer de la mesure d'un quantum de valeur, de la " force de travail " ou du " capital humain ", dont le salaire serait la contrepartie : la tarification salariale est au contraire affirmation de l'absence de contrepartie individuelle mesurable du salaire ;

- deux parties proportionnelles : le barème distingue un salaire direct et un salaire indirect strictement proportionnels quel que soit le niveau du salaire total ; ainsi la structure des salaires est-elle la même pour les différentes qualifications ;

- une logique de flux : le salaire peut bien sûr donner lieu en aval à une épargne des ménages qui en général accompagne leur consommation en finançant l'achat de biens durables mais il ne donne lieu à aucune épargne retenue à la source et accumulée à long terme dans des fonds communs de placement obéissant, hors de tout soutien à la consommation des ménages, à une logique purement financière de salles de marché. Le salaire est mutualisé dans une logique explicitement intrapériodique, avec transformation immédiate en prestations des cotisations collectées, il n'y a aucune accumulation financière inter-temporelle.

Le *salaire socialisé* est ainsi en opposition tant à l'allocation forfaitaire financée par la fiscalité qu'à la rente de ce que l'on nomme par antiphrase " épargne salariale ". Il a conduit, dans la deuxième moitié des années soixante-dix, à une inscription particulièrement forte des individus dans ce que l'on peut appeler *l'abstraction salariale*. A cette époque les " femmes ", les " handicapés ", les " personnes âgées " ou les " pauvres " ou les " horaires " des années cinquante ont accédé à l'abstraction de " salariés " occupés, retraités, invalides ou demandeurs d'emploi. Abstraction : alors qu'une de leurs caractéristiques concrètes d'âge ou de sexe ou de revenu ou de santé ou de type de travail était jusqu'alors naturalisée pour fonder des ressources spécifiques, les individus relèvent tous d'une même ressource, le salaire, abstrait de tout concret naturalisé.

2. La tentative capitaliste de remplacement du salaire par l'allocation et par la rente

Depuis le milieu des années soixante-dix (qu'on se rappelle le désastreux accord de juillet 1975 sur les classifications dans la métallurgie), le trait essentiel du salaire socialisé qu'est la référence des individus ou de leur poste de travail à une qualification est battu en brèche. (...)

Nous assistons d'un côté au financement *par la fiscalité redistributive* de situations de travail (emplois jeunes, SMIC, soutien au passage aux 35H...) ou de hors-travail (santé avec la CSG, chômage avec les minimas sociaux) de plus en plus nombreuses au prétexte qu'elles relèveraient de la solidarité nationale. Ses formes se sont multipliées : fiscalité affectée à la protection sociale (CSG, écotaxe...), crédits d'impôts et exonérations ou réductions fiscales liés aux emplois aidés (emplois familiaux par ex) ou aux droits sociaux, subventions budgétaires compensatoires aux exonérations de cotisations patronales ou à la réduction du temps de travail (loi Giraud de 1993, lois sur les 35 heures), salaires directs financés par la fiscalité redistributive (emplois jeunes financés à 80% du SMIC par le ministère de l'emploi et non pas par l'employeur).

Cette fiscalité redistributive pour soutenir les " faiblement employables " constitue une mutation de la fiscalité en matière d'emploi telle qu'elle s'était constituée avant les années quatre-vingts. Celle-ci était vouée à la création d'emplois publics (fonctionnaires, nationalisations) qui ont joué un rôle décisif dans la définition du salaire socialisé, et, à côté du financement de régimes publics de protection sociale très minoritaires (comme l'aide sociale ou le service public de l'emploi) à des contributions publiques aux régimes conventionnels qui confirmait leur logique salariale (par exemple à l'UNEDIC ou à la SNCF). On pourrait dire que la fiscalité était au service du salaire, alors qu'elle est aujourd'hui une arme de guerre contre lui. L'impôt finançait le salaire, il se substitue à lui. Deux exemples éclaireront le propos. La différence entre un emploi-jeune et un fonctionnaire renvoie à une différence de nature de la fiscalité qui les finance : le premier est payé par le ministère de l'emploi au titre du droit des jeunes à la solidarité nationale, c'est-à-dire par l'Etat-providence, le second est payé par l'Etat-employeur au titre de sa qualification. Tout une réflexion est à mener sur la mutation de l'impôt qui s'opère là, que l'on peut illustrer aussi dans un second exemple qui compare la contribution publique à l'UNEDIC telle que l'avait mise en place la réforme de 1979 et le RMI : la première conduit la fiscalité à abonder un dispositif salarial (l'Etat finançant l'UNEDIC à proportion des cotisations, ce qui revient donc à encourager celles-ci et donc la logique salariale) alors que le RMI prend acte du recul constant de l'indemnisation salariale qu'opère l'UNEDIC depuis 1982 pour lui substituer une allocation financée par la fiscalité redistributive. (...)

C'est à l'hégémonie aussi qu'opère l'entreprise symétrique de remplacement du salaire par la rente, beaucoup moins avancée dans les faits que la fiscalisation (aussi bien n'en ferai-je pas ici l'inventaire), mais en progrès très rapide dans les têtes. Qu'on mesure la chappe de plomb qui s'est posée dans le débat sur l'avenir des retraites depuis le Livre blanc publié par Rocard en 1991. Que les arguments accumulés pour prouver la non viabilité à terme d'un financement des pensions par le seul salaire, ou pour montrer les intérêts d'une accumulation complémentaire aux régimes en répartition, aient été régulièrement pulvérisés ne lézarde qu'à la marge le consensus inepte sur " le problème des retraites ". Toutes les réformes mettant en cause l'indexation des pensions sur les salaires et leur calcul à partir du meilleur salaire d'activité, et toutes celles qui visent à bien séparer les prestations contributives des non contributives, bref ce durcissement du lien entre salaire et travail contraint, s'appuient sur le vieil imaginaire du " salaire différé " et de la retraite comme contrepartie du travail passé des pensionnés. Evidemment, la suite logique d'une telle position est la préconisation de l'organisation systématique de l'épargne salariale, et là encore la stupéfiante rapidité du ralliement à cette thématique d'organisations syndicales qui lui étaient traditionnellement hostiles montre qu'elle est actuellement hégémonique. (...)

3. Le positivisme des fables régulationnistes

(...) Attardons-nous davantage sur *l'école de la régulation*, qui raconte quant à elle des fables pour un autre public, méfiant à l'encontre des vertus universelles du marché et soucieux de réguler le cours du capital dans un sens plus favorable aux travailleurs. Les fables ici s'adressent à l'imaginaire socialiste, celui de l'Etat régulateur du marché, de la solidarité fiscale et de la propriété collective.

C'est ainsi que pendant les trente glorieuses, un régime de croissance " fordiste " aurait permis la sécurité des ressources des travailleurs et l'intégration de la classe ouvrière sur la base d'une propriété collective résultant d'un compromis institutionnalisé entre patronat et syndicats. Ce compromis laissait les mains libres au capital dans la gestion des entreprises contre une garantie par l'Etat des dispositifs conventionnels réglant les salaires directs et la protection sociale, de sorte que la production de masse trouve les débouchés stables et le cadre de long terme dont le capital avait besoin. (...)

4. Pour un imaginaire communiste du salaire

Comment tenir un discours qui rejoigne l'imaginaire révolutionnaire, celui de ceux qui n'ont pas renoncé à changer le monde ? Si l'économie académique invente des fables fonctionnelles qui évacuent la politique, la critique de l'économie invente des fables contradictoires en mesure de rendre compte de la lutte des classes. La fable du salaire socialisé proposée ici a cette ambition. Après tant de luttes qui sont loin d'avoir échoué, le salaire est porteur d'une visée communiste. Le dénier n'a pas été rédhibitoire tant que la classe ouvrière était à l'offensive, mais est devenu catastrophique lorsque la classe dirigeante a repris la main. L'urgent aujourd'hui est d'inventer un imaginaire communiste du salaire, ce qui est d'autant plus paradoxal que la tradition marxiste identifie salaire et aliénation. Ce qui n'est pas faux non plus, bien sûr, mais très unilatéral.

les potentialités révolutionnaires du salaire socialisé

Alors que l'allocataire et le rentier sont deux figures classiques de la force de travail à quoi le capital tente de réduire les individus, le salarié est une figure tout à fait nouvelle que les luttes salariales du siècle ont en Europe continentale chargée de potentialités révolutionnaires. Ces potentialités sont inscrites dans la socialisation du salaire. Je reprends ici quelques points essentiels développés dans mes ouvrages.

D'une part, le salaire socialisé ouvre à chacun la possibilité d'être payé à utiliser librement son temps par extension de la situation des retraités aux moins de soixante ans : baisse drastique de la durée hebdomadaire de travail à salaire égal, salaire pour les chômeurs et les jeunes. Soit un *dépassement du destin de force de travail*. En effet, si le salaire est socialisé, les ressources de chaque salarié (occupé, chômeur ou retraité) ne sont pas la contrepartie de la force de travail (ou du capital humain) dont il

serait le propriétaire. C'est la part des richesses créées par le travailleur collectif qui revient à chacun selon sa qualification ou celle de son poste, politiquement définies. Et plus ce travailleur collectif est productif, plus les salaires (directs et indirects) reconnaissent, à côté du temps de travail contraint qui va en s'amenuisant, le temps individuel libéré. Les retraités sont actuellement l'exemple le plus massif de ce que la socialisation du salaire oblige les employeurs à payer les pensionnés sans aucune contrepartie en travail contraint de leur part. La ruse de cette histoire où les employeurs ont répondu par des cotisations sociales aux revendications de hausse des salaires est que plus le travail est productif, plus le salaire paye les individus à ne rien faire pour le capital.

D'autre part, le salaire socialisé offre à la question du financement d'engagements aussi lourds et d'aussi long terme que ceux pris envers les retraités une réponse qui rend inutile toute accumulation financière : la mutualisation du salaire courant, qui est précisément l'antithèse d'une prétendue " propriété collective ". Sur ce modèle il est possible évidemment de mutualiser l'investissement productif, qui représente des engagements plus faibles en flux annuels et plus vite amortis. Soit *la suppression de l'accumulation financière et de la propriété lucrative* (à bien distinguer de la propriété de jouissance, qui n'est évidemment pas en cause). En effet, la cotisation sociale se substitue à toute accumulation financière préalable à la distribution des pensions, et là encore, cette expérience peut conduire à s'interroger sur l'intérêt de continuer à légitimer la propriété lucrative et l'accumulation financière inter-temporelle par la nécessité de financer des engagements massifs et de long terme, alors que la mutualisation à grande échelle des flux courants des richesses produites par le travail courant suffit. Après tout, ce qui est bon pour les retraites pourrait l'être pour l'investissement, et alors c'est toute l'armature idéologique du capital qui est mise en question.

Enfin, la socialisation du salaire introduit la possibilité d'une délibération politique de la répartition à travers la remise permanente sur le chantier de la définition des qualifications, et sur ce modèle la délibération politique de l'investissement. Soit *l'instauration d'un ordre public qui soit en permanence contestation de l'ordre des choses*. En effet, au cœur de la socialisation du salaire, il y a l'inscription des individus dans l'espace du salaire par la médiation de la qualification. La qualification n'est pas un autre nom du " capital humain " ou de la " force de travail " chosifiée dont j'ai récusé qu'ils soient la contrepartie du salaire. Répétons-le, l'individu, dans la logique du salaire socialisé, n'est pas celui qui intériorise son aliénation au capital au point de se revendiquer comme titulaire d'une force de travail, d'un quantum de valeur dont on pourrait prendre la mesure dans un salaire d'activité qui, partiellement différé, assurerait ses ressources sur l'ensemble de son cycle de vie. Dans une telle vision, il n'y a pas de place pour la politique : tout au plus pour un affrontement entre groupes sociaux afin que le partage de la valeur ajoutée s'ajuste au mieux sur la répartition idéale dictée par les contributions productives de chacun. On n'est pas sorti de la propriété (d'un capital humain) comme base de la citoyenneté. La politique n'est possible que dès lors qu'on a renoncé à l'économisme de la contrepartie, qui maintient chacun dans son rôle. C'est la politique, précisément, qu'inscrit dans la répartition des richesses la distribution du salaire selon une définition des qualifications toujours remise sur le métier au long des conflits et négociations des statuts ou des conventions collectives. Si on y ajoute la délibération de l'investissement qui sera rendue possible par sa mutualisation, c'est au cœur même de l'économie qu'est placée la politique, ce qui brise un tabou essentiel au maintien de la logique capitaliste.

Selon un tel point de vue, si la protection sociale fondée sur le salaire, et avec elle toute la sécurité liée à celui-ci, sont en recul depuis les années quatre-vingts, ça n'est donc pas parce que nous aurions changé de régime d'accumulation, comme le veut le positivisme économiciste de l'école de la régulation. C'est parce que la socialisation du salaire a introduit une possibilité de subversion de la logique capitaliste telle que dans les années soixante-dix la classe dirigeante, qui jusqu'ici répondait par des concessions pragmatiques de cotisations-prestations sociales aux revendications salariales portées par une très forte conflictualité, a tenté de reprendre la main en réduisant l'espace du salaire. Les coups portés ont été également idéologiques au point que le salaire n'est plus au centre des revendications syndicales. C'est parce que la révolution du salaire est tenue en échec que la classe dirigeante s'engouffre dans le vide revendicatif et politique laissé par le mouvement ouvrier pour tenter de substituer au salaire socialisé le couple, traditionnel mais adapté aux réalités nouvelles, de l'allocation pour les invalides ou les valides invalidés et de la rente pour les héros positifs du capital humain.

